

## Non-prolifération

Le Canada a considérablement progressé en 1977 dans la mise en œuvre de sa politique relative aux garanties applicables aux exportations nucléaires, politique qu'il a annoncée en décembre 1974 et précisée en 1976. Il a signé avec la Suède (27 septembre) et la Roumanie (24 octobre) des accords répondant à ses strictes exigences à cet égard. Le 15 novembre, il a signé avec les États-Unis un accord prévoyant l'application de garanties provisoires d'ici à l'adoption par les États-Unis d'un ensemble de lois permettant de négocier un accord plus définitif. Les négociations avec les principaux acheteurs d'uranium canadien, la Communauté européenne et le Japon, se sont poursuivies en 1977. Vers la fin de l'année, les derniers points litigieux subsistant entre le Canada et la Communauté européenne avaient été réglés, et un accord de principe était annoncé le 20 décembre. Les négociations avec le Japon étaient, elles aussi, bien avancées à la fin de l'année.

Le Canada a continué d'appuyer les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire tout en veillant, dans la plus grande mesure possible, à ne pas entraîner une prolifération d'armements nucléaires. Le Canada a fait savoir à l'A.I.E.A. qu'il était disposé à collaborer à la mise au point et à l'installation de meilleurs dispositifs de protection de ses réacteurs CANDU. Outre sa contribution régulière au titre de l'assistance technique, le Canada a aussi continué de participer à des projets particuliers mis en œuvre par l'Agence.

L'un des fondateurs du Groupe des fournisseurs nucléaires, aujourd'hui composé de quinze membres, le Canada a fortement encouragé les autres fournisseurs à assortir leurs exportations nucléaires de garanties plus strictes. Si ceux-ci n'ont pas voulu aller aussi loin que lui et exiger des bénéficiaires qu'ils acceptent, comme condition préalable de tout transfert, l'application de garanties à toutes leurs installations nucléaires, il n'en est pas moins vrai que c'est un peu grâce à lui que le consensus s'est fait dans le Groupe sur les «Principes applicables aux transferts nucléaires».

La non-prolifération fut l'un des principaux sujets traités au sommet économique tenu en mai à Londres. Une divergence de vues est apparue après que le président Carter, qui s'oppose au retraitement aux États-Unis, eut demandé aux autres pays de limiter le recours à cette opération pour fabriquer du combustible: des pays comme le Canada et les États-Unis, qui disposent de réserves suffisantes d'uranium naturel, ne ressentent pas en effet un urgent besoin de recourir au retraitement, tandis que d'autres comme l'Allemagne de l'Ouest, la France et le Japon le considèrent comme un élément essentiel de leur stratégie énergétique nationale. C'est pourquoi des discussions ont été engagées entre experts et ont abouti à la mise en train de l'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (I.N.F.C.E.) à Washington en octobre. Il s'agit d'effectuer, pendant deux ans, une étude objective et exhaustive des diverses techniques de fabrication du combustible nucléaire et de déterminer les risques de prolifération qu'elles présentent. Le Canada a joué un rôle de premier plan à cet égard en coprésidant le Groupe de travail I (disponibilité du combustible et de l'eau lourde) et en participant activement aux travaux de cinq des sept autres groupes de l'I.N.F.C.E.

## Politique multilatérale de l'environnement

La pollution ne connaît pas de frontières. Aussi le Canada a-t-il en 1977, non seulement continué de collaborer avec ses voisins en ce domaine, en particulier avec les États-Unis et le Danemark, mais a-t-il manifesté sa préoccupation pour l'équilibre naturel en déployant des efforts pour sensibiliser davantage la population aux problèmes de l'environnement et renforcer les normes internationales de protection. Il a ainsi participé aux travaux d'instances multilatérales comme les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Communauté européenne.

Sa participation au Comité de l'environnement de l'O.C.D.E. et au Comité des défis de la société moderne de l'OTAN lui a d'ailleurs permis de profiter de l'expérience collective et des renseignements échangés, ainsi que de collaborer aux études et aux projets environnementaux qui intéressent la plupart des sociétés occidentales avancées sur le plan technologique. Le Canada a aussi tiré des